

45.—Sur proposition de M. l'échevin MORIN, appuyée par M. l'échevin EMARD, il est

Résolu: Que le Conseil Municipal de Montréal remercie Messieurs les membres de la délégation française de leur cordiale visite qui ne manquera pas de resserrer les relations sympathiques et commerciales qui existent déjà entre la France et le Canada, il souhaite à ces éminents visiteurs la bienvenue la plus cordiale et espère qu'ils emporteront un souvenir agréable de leur séjour au milieu de nous.

Que M. le secrétaire municipal soit chargé de transmettre copie de cette résolution à Monsieur Gabriel Hanotaux, président de cette délégation.

AVIS DE MOTIONS

46.—De M. l'échevin Boyd, à l'effet d'imposer une taxe sur les chauffeurs, etc.

47.—De M. l'échevin Ménard, pour régler la construction des édifices sur certaines rues.

48.—De M. l'échevin Vandelac, pour régler la construction des édifices sur l'avenue Esplanade.

49.—De M. l'échevin Vandelac, pour régler la construction des édifices sur le Boulevard Esplanade.

50.—De M. l'échevin Tétreau, pour amender le règlement No 450 "re" circulation dans les rues.

Son Honneur le Maire entre dans la salle du Conseil et prend son siège.

ORDRE DU JOUR

51.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des rapports du Bureau des Commissaires,

(a) Pour la fermeture de la rue Monsabré,
(b) Pour céder une partie de la rue Monsabré à l'Ordre des Franciscains.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyée par M. l'échevin BASTIEN, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient retournés au Bureau des Commissaires pour plus ample étude.

52.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires "re" lampes en face de la résidence de Son Honneur le Maire,

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin BOYD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

53.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires "re" établissement d'un Bureau d'Examineurs.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin BOYD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté. (MM. les échevins Judge et Emard dissidents).

54.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à MM. Henry Morgan & Co. de construire une écurie,

Sur proposition de M. l'échevin POISSANT, appuyée par M. l'échevin EMARD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit retourné au Bureau des Commissaires afin d'entendre les objections que les propriétaires intéressés ont à formuler contre la construction de cette écurie.

55.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Martin à l'effet de nommer une Commission Spéciale concernant les pavages permanents,

M. l'échevin MARTIN, appuyé par M. l'échevin SEGUIN,

Propose: Qu'une Commission Spéciale composée de MM. les échevins L. A. Lapointe, Larivière, Séguin, Giroux, O'Connell, Clément, Poissant, Monahan, Garceau, Tétreau, Mayrand, Turcot, Drummond, Blumenthal et Vandelac, soit nommée pour étudier et s'assurer si la loi qui détermine le coût des pavages permanents doit être payé par les propriétaires, est juste et équitable, et s'il est constaté qu'elle ne l'est pas, de suggérer au Bureau des Commissaires, au Commission de Législation et au Conseil, les changements qui devraient être apportés à cette loi afin de la rendre juste et équitable, et de faire rapport dans le plus court délai possible. Le quorum de ladite Commission devant être de cinq membres.

Market St., Côte des Neiges Ward, as far as the Western limits of said street.

45.—On motion of Ald. MORIN, seconded by Ald. EMARD it was

Resolved: That the City Council of Montreal beg to thank the members of the French delegation for their cordial visit to Montreal which will tend to improve the sympathetic and commercial relations which already exist between France and Canada; the members of the Council extend to these distinguished visitors a most cordial welcome and trust that they will take back with them an agreeable memory of their stay in our midst.

That the City Clerk be instructed to transmit a copy of this resolution to Mr. Gabriel Hanotaux, President of the delegation.

NOTICES OF MOTIONS.

46.—By Ald. Boyd to levy a tax upon chauffeurs, etc

47.—By Ald. Ménard, to regulate buildings on certain streets.

48.—By Ald. Vandelac to regulate buildings on Esplanade Ave.

49.—By Ald. Vandelac to regulate buildings on St. Lawrence Boulevard.

50.—By Ald. Tétreau to amend by-law No. 450 "re" street traffic.

His Worship the Mayor entered the Council Chamber and took the Chair.

ORDER OF THE DAY.

51.—The order of the day being read to consider reports from the Board of Commissioners,

(a) To close Monsabré St.,
(b) To cede a portion of Monsabré St., to the Order of Franciscans.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That said reports be referred back to the Board of Commissioners for further consideration.

52.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners "re" lamps opposite residence of His Worship the Mayor,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That said report be adopted.

53.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners, "re" establishment of a Board of Examiners,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That said report be adopted. (Ald. Judge and Emard dissenting).

54.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners, to allow Messrs. Henry Morgan & Co., to erect a stable,

On motion of Ald. POISSANT, seconded by Ald. EMARD, it was

Resolved: That said report be referred back to the Board of Commissioners in order that the objections thereto offered by the interested proprietors may be considered.

55.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Martin for the appointment of a Special Committee "re" law concerning pavements,

Ald. MARTIN moved, seconded by Ald. SEGUIN,

That a Special Committee composed of Ald. L. A. Lapointe, Larivière, Séguin, Giroux, O'Connell, Clément, Poissant, Monahan, Garceau, Tétreau, Mayrand, Turcot, Drummond, Blumenthal and Vandelac be appointed in order to ascertain if the law which stipulates that the cost of permanent pavements shall be borne by the proprietors is just and equitable and if the Committee finds in the negative, to suggest to the Board of Commissioners, to the Legislation Committee and to the Council such amendments as should be made to the law in order to render the same just and equitable and to report to Council within the shortest possible delay; the quorum of said Committee to be five members.